

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 25.11.99.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 01.06.01 Bulletin 01/22.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : CHEMLA ALAIN HENRI BERNARD  
— FR.

72) Inventeur(s) : CHEMLA ALAIN HENRI BERNARD.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CHEMLA ALAIN.

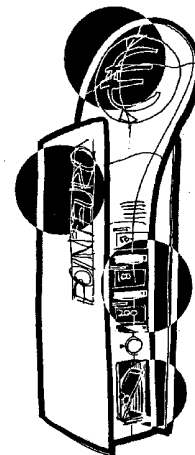
54) DISPOSITIF PERMETTANT DES OPERATIONS DE CHANGE DE MONNAIE AU MOYEN D'UNE CONVERSION DE TOUTES LES MONNAIES DE LA ZONE EURO EN EURO PUIS DES OPERATIONS DE CHANGE DE MONNAIE EURO PAR LE DETAIL DE LA MEME MONNAIE.

57) L'invention concerne une machine " BI BLOCS " permettant des opérations de " CHANGE CONVERSION ", c'est à dire des opérations de change de monnaies au moyen d'une conversion, de toutes les monnaies de la zone EURO en EURO.

Puis de " CHANGE DETAIL ", c'est à dire d'opérations de change de monnaie par le détail de la même monnaie mais de plus faible valeur, d'EURO en EURO.

Cette opération sera réalisée à partir de montants pré-déterminés en pièces et en billets pré - chargés et introduits dans la machine. Ces montants correspondant à une conversion respectant les règles de conversion et d'arrondi de toutes les monnaies européennes en EURO.

L'originalité de ce système, permettra de multiplier à l'infini le nombre de points permettant ces opérations, tout en garantissant au public l'intégrité du montant par un système de pré - comptage qui serait effectué sous contrôle des autorités monétaires de chaque pays.



La présente invention a pour but essentiel de permettre de disposer d'un appareil évolutif prévu en deux phases principales :

Pour la première phase de mise en fonction de la machine baptisée : "CHANGE CONVERSION", cette invention concerne un dispositif qui permettra d'introduire dans celle-ci des billets en Franc Français ou Deutsch Mark ou Peseta ou toute autre monnaie d'un pays de la communauté européenne et de recevoir en échange le montant exact de l'appoint en Euro qui lui correspond.

Le dispositif comporte deux blocs s'emboîtant l'un dans l'autre, baptisés : BLOC 1 et BLOC 2, rendus solidaires par une clé de fixation et permettant la désolidarisation du BLOC 2 par manipulation inverse de la clé de blocage.

Selon une autre caractéristique il y aurait sur la face avant du BLOC 2, deux fentes disposées horizontalement permettant l'introduction de 2 types de billets et/ou de pièces de valeur différentes.

Il pourrait être possible d'utiliser des blocs avec une seule fente comprenant un dispositif interne de repérage du billet et/ou de la pièce introduits.

Pour obtenir, dans l'alvéole baptisée "Réceptacle EURO" prévue au bas du BLOC 2, l'éjection du change exact en EURO, du montant du billet et/ou de la pièce introduits en Francs Français, il suffira d'appuyer sur une touche circulaire intitulée "CHANGE".

L'utilisateur aura la possibilité de renoncer à son opération de change en appuyant sur la touche "ANNULATION" située sur la face verticale du BLOC 2.

Le BLOC 1 est une partie statique fixée ou scellée à un montant vertical et qui sera prévu en plusieurs type de couleur monobloc qui symboliseront pour le public à plusieurs mètres de distance le montant maximum de la valeur des changes possibles.

A l'arrière du BLOC 2, qui ne sera accessible qu'une fois démonté et désolidarisé du BLOC 1, se trouveront deux trappes : l'une permettant le retrait de l'ensemble des billets et / ou pièces introduits dans la machine, l'autre le chargement ou rechargement des billets et pièces en EURO.

Dans la deuxième phase baptisée : "CHANGE DETAIL", toutes les opérations du précédent dispositif restent les mêmes et il ne s'agira plus de mettre dans la machine des Francs Français pour obtenir des EUROS mais des billets et/ou pièces EURO pour obtenir du change EURO.

La partie supérieure du MONOBLOC 2 reprendra la couleur du MONOBLOC 1 qui symbolisera toujours la valeur de change possible et sera doté d'un signal lumineux permanent tant que la machine fonctionnera et d'un signal lumineux intermittent si la machine est vide de BILLETS et/ou pièces en Euro.

Un dernier dispositif de sécurité par injection d'encre indélébile est prévu pour être instauré à l'intérieur du MONOBLOC 2 en cas de tentative de violation de la machine.

L'ensemble des buts et avantages de la présente invention apparaîtront clairement dans le croquis détaillé joint en annexe et qui se réfère très précisément au descriptif précédemment indiqué.

## REVENDEICATIONS

- 5 1- Dispositif permettant le "CHANGE CONVERSION ", c'est à dire une opération de change de monnaie au moyen d'une conversion, entre une monnaie européenne et l'EURO par une borne composée de deux blocs.
- 10 2- Dispositif permettant à la même machine d'effectuer le "CHANGE DETAIL", c'est à dire une opération de change de monnaie par le détail de la même monnaie mais de plus faible valeur, à partir de monnaie en EURO pour obtenir un change EURO.
- 15 3- Dispositif permettant, selon la revendication 1, de pré - charger le BLOC 2 du change pré - déterminé en billet et pièces en EURO correspondant au(x) billet(s) et/ou pièce(s) introduits dans la machine.
- 20 4- Dispositif permettant, selon la revendication 2, de pré - charger le BLOC 2 du change pré - déterminé en billet et pièces en EURO correspondant au(x) billets et/ou pièce(s) introduits dans la machine.
- 25 5- Dispositif, selon les revendications 3 et 4, caractérisé en ce qu'il comporte un pré - chargement de "Change Conversion" et "Change Détail" et d'obtenir celui-ci par introduction du ou des billet(s) et/ou pièce(s) et pression de la touche "Change".
- 30 6- Dispositif, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte un moyen d'arrêt de l'opération par simple pression de la touche "annulation".
- 7- Dispositif, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé, en ce qu'il permette l'utilisation de cette machine dans l'ensemble des pays de la zone EURO.

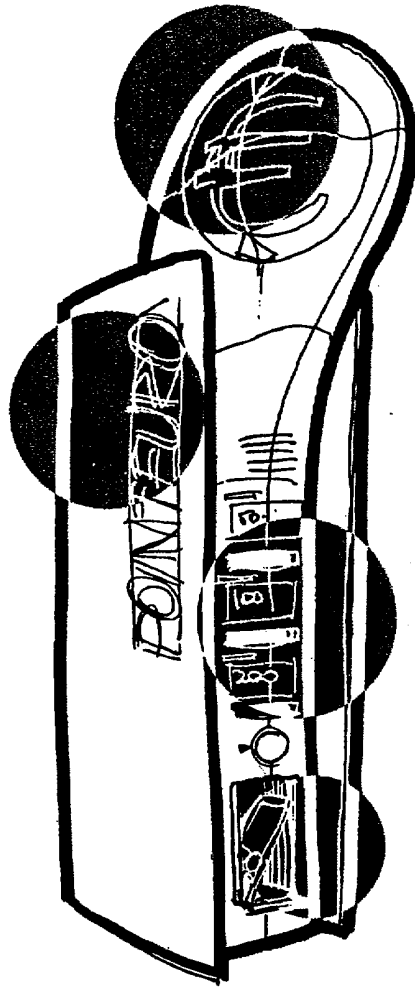


FIG. 1

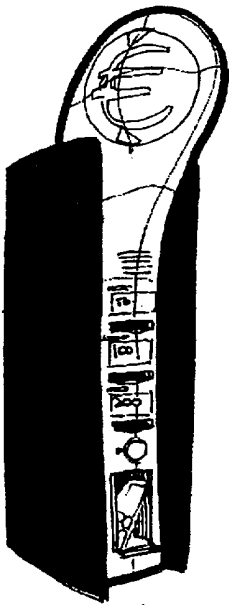


FIG. 2

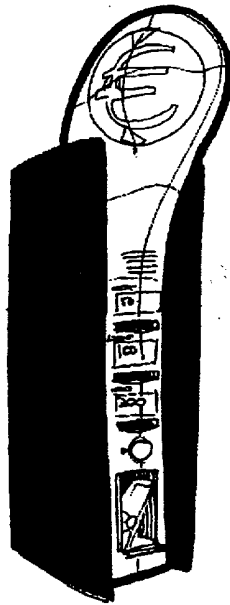


FIG. 3

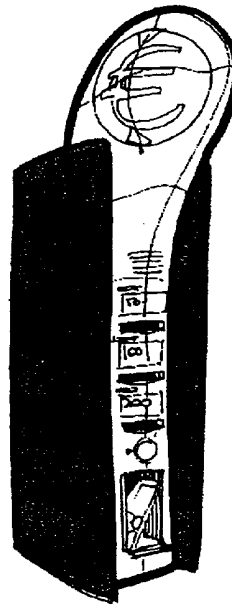


FIG. 4